

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIÉ, Maire.

Date de convocation : 02/09/2024

Présents (16) : Olivier AUTHIÉ, Christelle DELARUE-LAIGO, Gérard POUSSOU, Jean-Luc MIRMAN, Pascal THEVENET, Maria URZAY AZNAR, Claire DE MATOS, Jean Philippe BELLOC, Caroline PELISSIER, Julie MARQUIS, Bastien REDONETS, Claude TURAGLIO, Cécile MARTI, Cécilia POCIELLO, Sylvie VILOROUX, Laetitia RIBEIRO.

Absents (7) : Aurélie LAPORTE, Bénédicte AUTHIÉ, Pierre-Louis BOUE, Christelle NOEL, Salima HELHAL, Gregory MONPAGENS, David SAINT SAMA.

Pouvoir (3) : Aurélie LAPORTE donne procuration à Gérard POUSSOU, Bénédicte AUTHIÉ donne procuration à Jean-Luc MIRMAN, Gregory MONPAGENS donne procuration à Bastien REDONETS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Bastien REDONETS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

01/24 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Labastidette

RAPPORTEUR : Gérard POUSSOU

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-5 et L153-12 ;

Vu la délibération n° 21-32M du conseil municipal de Labastidette en date du 5 juillet 2021 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 21-32M du conseil municipal prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 5 juillet 2021, et certains de ses objectifs.

Il s'agit notamment de prendre en compte les dernières évolutions législatives, de mettre le PLU en compatibilité avec les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le programme local de l'habitat (PLH).

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier PADD débattu en conseil municipal le 3 octobre 2022 a permis de démarrer la phase de traduction règlementaire du PLU consistant à la réalisation du règlement écrit et graphique et des orientations d'aménagement et de programmation. Il indique aux conseillers la démarche qui a été suivie par la commission urbanisme pour amorcer cette phase des études qui est toujours en cours.

Monsieur le Maire rappelle que l'avancée des études sur le PLU avait fait émerger de nouveaux enjeux nécessitant de modifier à la marge certaines orientations du PADD. Ainsi un second PADD débattu en conseil municipal le 11 septembre 2023 a permis d'acter ces évolutions. Sans remise en cause du parti d'aménagement, il s'agit de reprendre des éléments techniques et d'apporter des ajustements au précédent projet. Ce débat est nécessaire dans le but de consolider juridiquement le document d'urbanisme en cours de révision, le PADD ne pouvant faire l'objet de modification ultérieure. La majeure partie du PADD de septembre 2023 est conservée, il reste basé sur 3 axes stratégiques.

Les compléments apportés au précédent PADD sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
 Reçu en préfecture le 13/09/2024
 Publié le 16/09/2024
 ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



- Monsieur le Maire indique qu'à la suite des échanges avec l'intercommunalité, compétente en matière de développement économique, qu'il est nécessaire d'adapter le PADD pour permettre l'aboutissement du projet de la zone économique des Margalides.
- Monsieur le Maire précise aussi la nécessité de mettre à jour les références des données sur la consommation d'espaces passées afin de fiabiliser juridiquement la procédure et de réajuster à la baisse (conformément à la loi) l'objectif de consommation globale du projet à l'horizon 2035.
- Adaptation des données de l'étude de densification.
- Inversement de la répartition des logements à produire (en densification/renouvellement urbain et en extension).
- Faire référence à un projet d'équipement public lié au secteur routier pour permettre un projet ultérieur.

Monsieur le Maire précise que le débat relatif au PADD n'a pas à se conclure obligatoirement par un vote.

Monsieur le Maire présente le PADD et ouvre le débat. Aucune remarque n'a été soulevée sur le projet du PADD, suivi par la commission d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du PADD, le conseil municipal :

- **PREND ACTE et ATTESTE** de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.
 La tenue de ce débat est formalisée par le présent document auquel est annexé le projet de PADD.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombre de conseillers

En exercice	23
Présents	16
Votants	19
Absents	7

Le Maire,
 Certifie sous sa responsabilité le caractère
 exécutoire de la présente délibération
 Compte tenu de la transmission
 A la Sous-Préfecture le 13/09/2024
 Et de sa publication le 16/09/2024

Le Maire,
 Olivier AUTHIÉ



Le secrétaire de séance,
 Bastien REDONETS

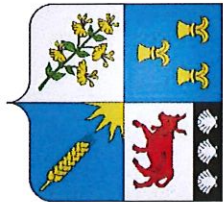
REVISION DU PLU DE LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



LABASTIDETTE

PAYSAGES/ARTIFEX

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Septembre
2024

REVISION DU PLU DE LABAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX



UN PROJET POUR DEMAIN

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

LE PROJET COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
 Reçu en préfecture le 13/09/2024
 Publié le 16/09/2024
 ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX

- Le PADD exprime le projet de territoire de la commune pour les quinze années à venir.
- Il traduit l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants promouvant un développement durable répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Commune aux portes de la métropole toulousaine, Labastidette constitue un lieu de vie agréable et encore préservé où les élus souhaitent accompagner un développement mesuré et maîtrisé pour pérenniser ce cadre de vie.
- Le PADD est la pièce centrale du PLU exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire.



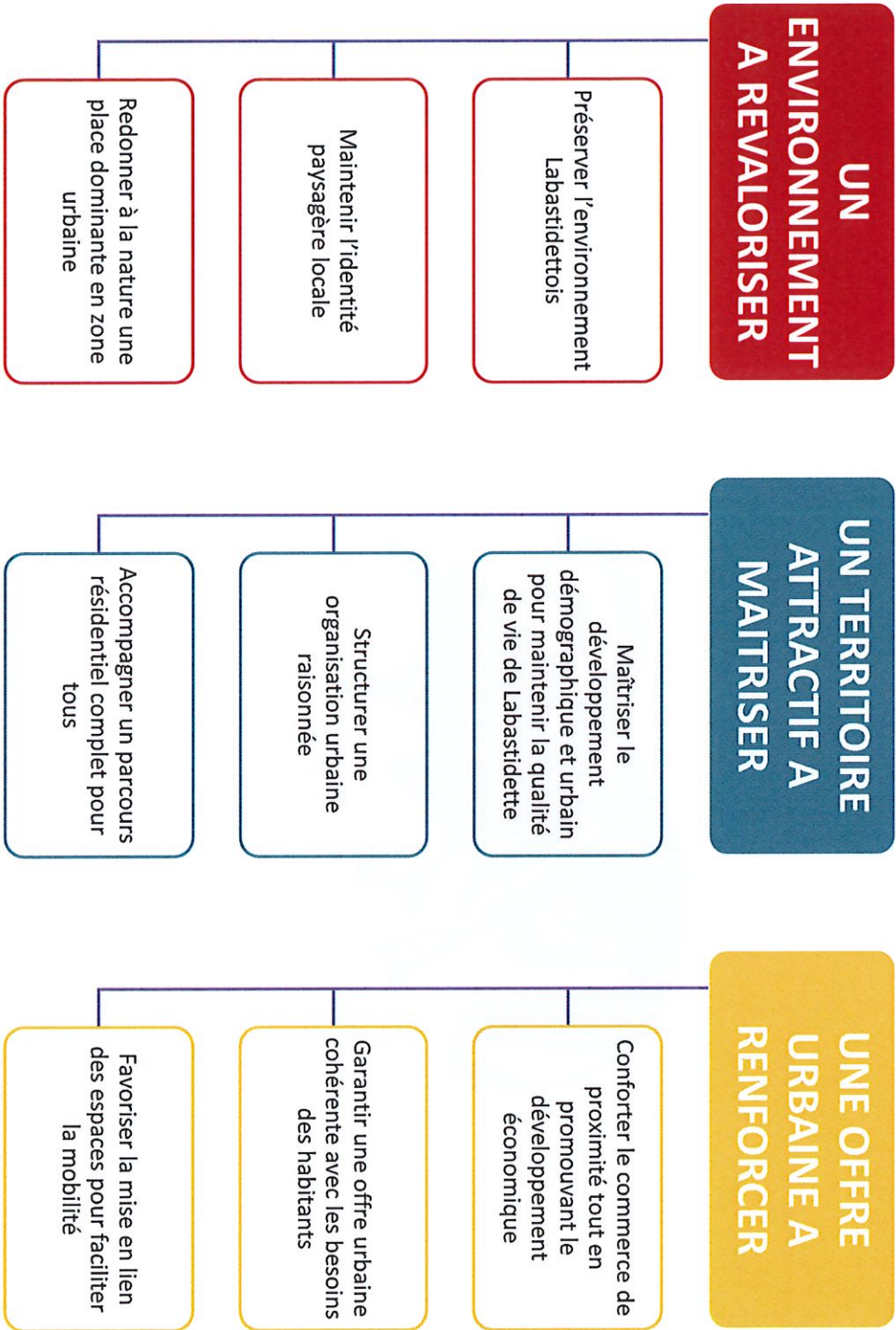
UN PROJET POUR DEMAIN

LE PROJET COMMUN

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024


ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

PAYSAGES/ARTIFEX



UN PROJET POUR DEMAIN

REVISION DU PLU DE LABAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX



AXE 1 : UN ENVIRONNEMENT A REVALORISER

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Un état écologique moyen à bon pour l'ensemble des cours d'eau
- Des ripisylves relativement bien conservées et fonctionnelles mais discontinues voire absentes le long des cours d'eau intermittents
- Quelques boisements naturels
- Une commune concernée par plusieurs contraintes (inondation, mouvement de terrain, retrait-gonflement argile, exposition au bruit)

PAYSAGES/ARTIFEX

- Conservation et renforcement des éléments de la trame bleue existants (ripisylves, zone tampon de part et d'autre des cours d'eau)
- Renforcement et création de corridors écologiques de la trame verte (réseau de haies)
- Prise en compte des risques existants dans l'aménagement
- Limitation des pollutions et les nuisances dans les projets
- Réflexion autour d'un projet de territoire cohérent avec les réseaux

ENJEUX

Action 1 : Préserver l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue locale

- Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : SRCE, espaces naturels protégés du SCOT, ...
- Assurer les connexions entre ces ensembles par la protection et le renforcement des corridors de biodiversité facilitant la circulation de la faune et de la flore,
- Protéger la trame écologique locale en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...

Action 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire

- Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,
- Préserver les terres à valeur agronomique en recentrant l'urbanisation sur le tissu urbain constitué,
- Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,
- Accompagner les mutations de l'activité agricole.

Action 3 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des enjeux environnementaux et sanitaires

- Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeu,
- Intégrer les zones d'exposition au bruit existantes dans le projet d'aménagement,
- Assurer la desserte en réseaux des secteurs urbanisés.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE


Berger-Levrault

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT LABASTIDETTOIS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024



ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

PAYSAGES/ARTIFEX

- **Éléments de contexte**
 - Réseau routier principal
- **Préserver l'ensemble des composantes de la TVB**
 - Bois/forêts/peupleraies
 - Haies
 - Ruisseaux intermittents
 - Cours d'eau permanents
 - Plans d'eau
 - ↔ Corridors à conserver
 - ↔ Corridors à renforcer
- **Conserver les fonctions agricoles**
 - Maintenir des espaces agricoles homogènes
 - Accompagner les mutations de l'activité agricole
 - Recentrer l'urbanisation sur le tissu urbain
 - Gérer l'interface avec l'enveloppe urbaine
- **Orienter les choix d'urbanisation**
 - Zone de risque identifiée



UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

- Identité des paysages de la plaine de la Garonne
- Un patrimoine du quotidien vecteur d'un cadre de vie de qualité : patrimoine bâti et végétal
- Un traitement architectural assez hétérogène, et une banalisation des formes urbaines

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Valorisation de l'identité paysagère de la commune (la plaine agricole, les coteaux boisés)
- Préservation et valorisation du patrimoine du quotidien (patrimoine bâti et végétal)
- Affirmation de la centralité d'un point de vue paysager
- Intégration architecturale et paysagère des futures constructions et aménagements
- Qualité des entrées de ville

MAINTENIR L'IDENTITE PAYSAGE

- **Action 1 : Rendre le paysage et le patrimoine accessible au plus grand nombre**

- Préserver les cônes de vues offerts sur le grand paysage depuis le tissu urbain et sur la silhouette du village depuis la campagne,
- Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : bâtis anciens, alignements et arbres remarquables, petit patrimoine religieux etc...

- **Action 2 : Privilégier une intégration qualitative des nouvelles constructions dans le tissu urbain et rural**

- Faire des entrées de ville des marqueurs forts du paysage communal,
- S'inspirer des codes de l'urbanisation traditionnelle dans les nouveaux quartiers afin de faciliter leur intégration dans le paysage,
- Porter des exigences fortes sur l'intégration paysagère des projets agricoles : bâtiments, agrivoltaïsme etc.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



UN PROJET POUR DEMAIN



CONSTATS

- Des espaces publics plutôt rares, est assez peu qualitatifs
- Des franges urbaines très exposées dans le paysage, et assez peu qualitatifs
- Un cœur de ville minéralisé laissant peu de place au végétal

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Favorisation de la biodiversité ordinaire dans les projets d'urbanisation et d'aménagements ("nature en ville")
- Traitement des lisières urbaines (espaces tampons entre ville et terres agricoles)

REDONNER À LA NATURE UNE PLACE DANS L'URBAINE

• Action 1 : Préserver et développer le potentiel végétal des quartiers

- Renaturer les espaces publics trop minéralisés pour créer des îlots de fraîcheur urbains,
- Favoriser la nature en ville au sein des futurs secteurs de développement : plantations adaptées au changement climatique, gestion des eaux pluviales, espaces verts, densité...

• Action 2 : Intégrer les enjeux de la trame verte et bleue dans les projets de développement :

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles dans la conception des projets urbains,
- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-aménageable pour limiter l'impact du développement urbain sur la biodiversité

UN PROJET POUR DEMAIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024



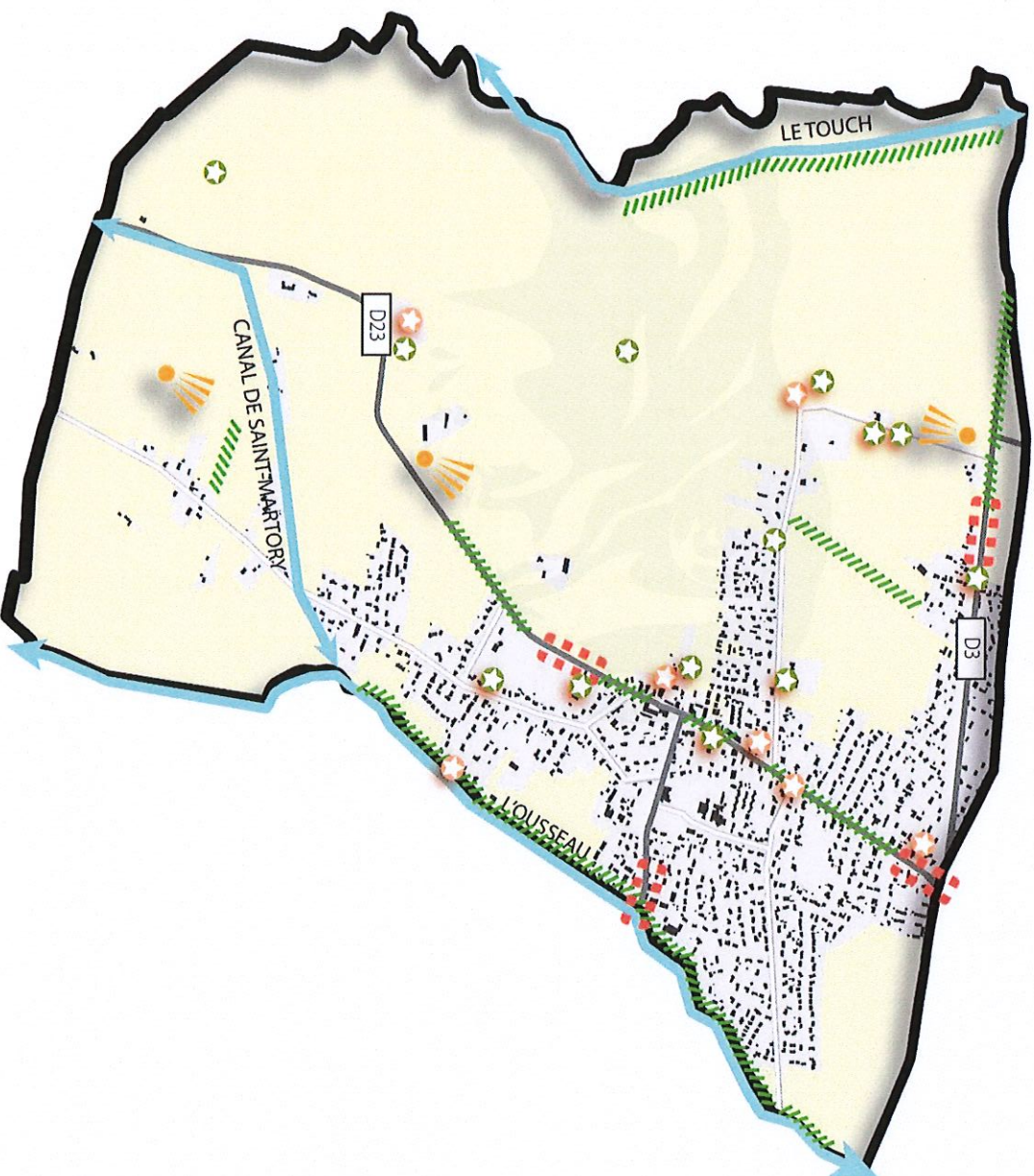
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

MAINTENIR L'IDENTITE PAYSAGERE LOCALE & R NATURE UNE PLACE DOMINANTE EN ZONE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

PAYSAGES/ARTIFEX

- **Éléments de contexte**
 - Réseau routier principal
 - Cours d'eau permanents
- **Rendre le paysage et le patrimoine accessible**
 - Préserver les cônes de vues
 - Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire bâti
 - Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire végétal
 - Zone agricole
 - Tissu urbain
- **Privilégier une intégration qualitative des nouvelles constructions**
 - Entrées de ville à mettre en valeur
 - Intégration paysagère des nouveaux quartiers
 - Intégration paysagère des projets agricoles
- **Préserver et développer le potentiel végétal**
 - Renaturer les espaces publics
 - Favoriser la nature en ville au sein des futurs secteurs de développement
- **Intégrer les enjeux de la TVB dans les projets**
 - Limitier l'artificialisation et la consommation d'espaces
 - Traiter la lisière des franges urbaines



UN PROJET POUR DEMAIN

REVISION DU PLU DE LABAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

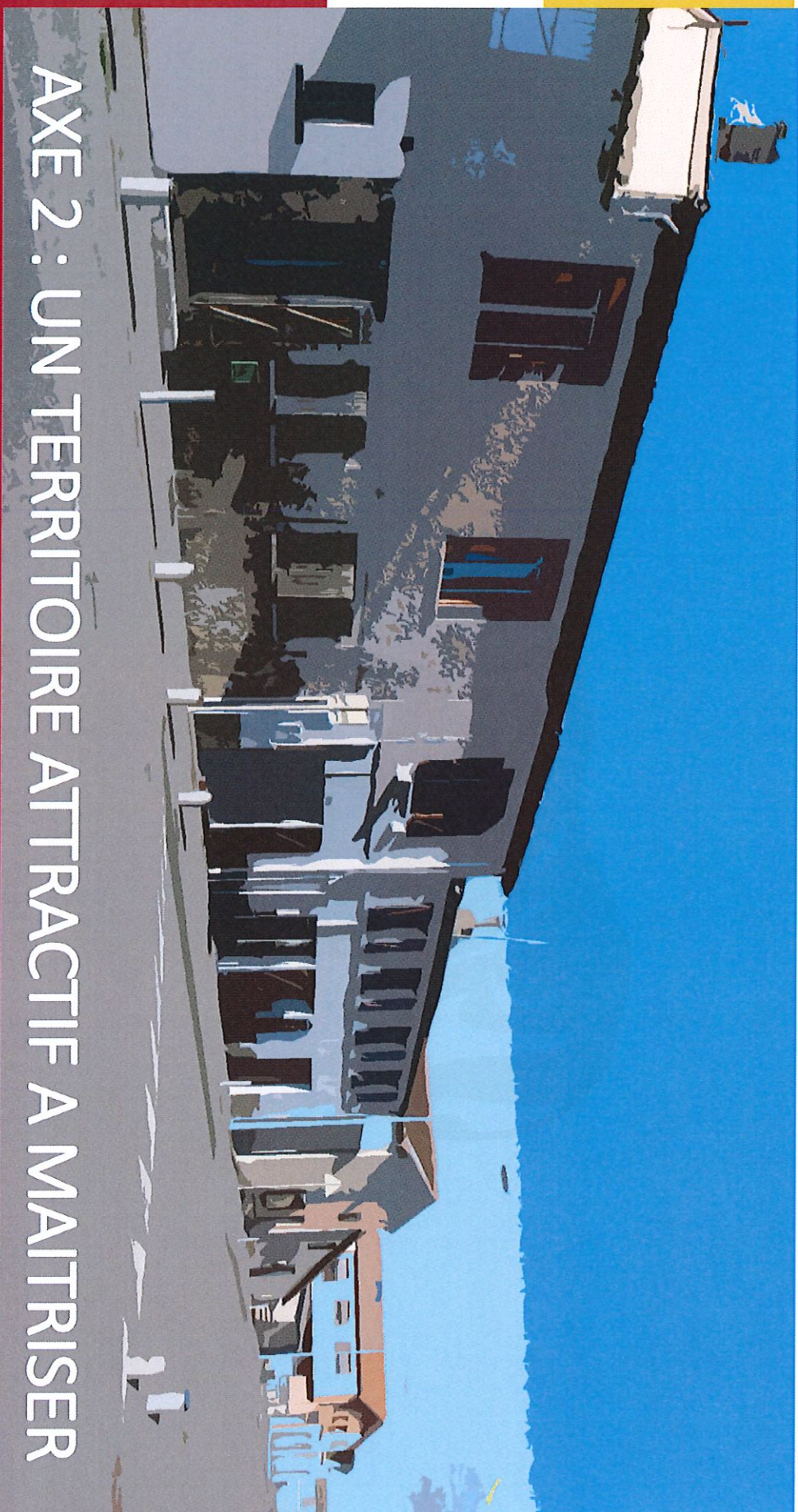
Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX



AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF A MAITRISER

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Une population communale est en augmentation soutenue depuis la fin des années 1960
- Un renouvellement naturel à l'oeuvre depuis quatre décennies
- Une nette augmentation des familles sur le territoire communal
- Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements et services du territoire
- 11,5 ha de surfaces consommées entre 2011 et 2020 selon le Portail de l'Artificialisation

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Anticipation des orientations et objectifs du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et du PLH du Muretain Agglo
- Accompagnement de la croissance démographique communale et préservation de l'équilibre démographique du territoire

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE POUR MAINTENIR LA QUALITÉ DE VIE DE LABASTIDETTE

• Action 1 : Réguler l'accueil de nouveaux habitants

- Par sa position stratégique aux portes de la métropole toulousaine, la commune de Labastidette a vu sa population doubler depuis la fin des années 1990. Afin de préserver son cadre de vie encore privilégié et d'assurer son bon fonctionnement, la commune souhaite modérer l'accueil de nouvelles populations.

- Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche d'accueil d'environ **370 habitants supplémentaires** à l'horizon 2035.

• Action 2 : Assurer une production de logements suffisante et progressive

- Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune mais aussi au desserrement des ménages, environ **260 logements** doivent être produits à l'horizon 2035 principalement en densification et comblement des dents-creuses.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

ID : 031-213102536-2024-0909-01_24-DE



UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

- Une population communale est en augmentation soutenue depuis la fin des années 1960
- Un renouvellement naturel à l'œuvre depuis quatre décennies
- Une nette augmentation des familles sur le territoire communal
- Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements et services du territoire
- 11,5 ha de surfaces consommées entre 2011 et 2020 selon le Portail de l'Artificialisation

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Anticipation des orientations et objectifs du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et du PLH du Muretain Agglo
- Accompagnement de la croissance démographique communale et préservation de l'équilibre démographique du territoire

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE POUR MAINTENIR LA QUALITÉ DE VIE DE LABASTIDETTE

- **Action 3 : Diminuer la consommation d'espaces pour l'habitat à l'horizon 2035**
 - Sur les dix dernières années (2014-2024), le développement urbain a consommé environ 11 ha pour l'habitat.
 - Selon la référence de la Loi Climat et Résilience (2011-2020 incluse), 11,5 ha ont été consommés.
 - Le modèle à développer dans le futur vise à réduire l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles en diminuant la consommation moyenne par logement, pour une **consommation globale d'environ 6,8 ha.**

UN PROJET POUR DEMAIN

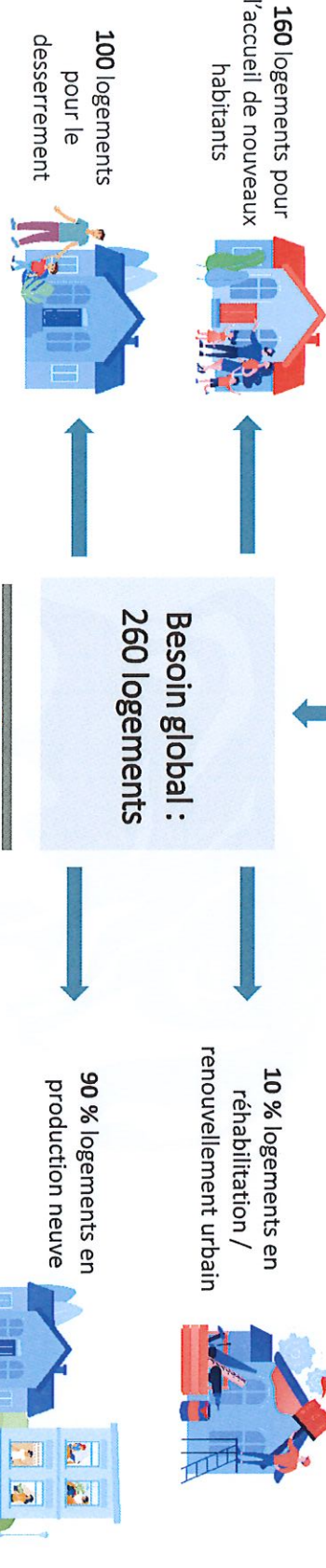
Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE


MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET MAINTENIR LA QUALITÉ DE VIE DE LABASTID

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



Horizon 2035 : + 370 nouveaux habitants environ



Objectifs de réduction de la consommation d'espace :
2011/2020 : 11,5 ha consommés
2021/2035 : 6,8 ha projetés pour l'habitat



Mobilisation prioritaire de l'enveloppe constituée :
2/3 de logements en densification et renouvellement urbain
1/3 de logements en extension

PAYSAGES/ARTIFEX

UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

- La densification de l'habitat sur les dix dernières années
- Un potentiel de développement urbain important en extension à réinterroger
- Un modèle urbain mono spécifique orienté vers le pavillonnaire

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Orientation vers un développement d'un modèle urbain limitant l'impact sur l'environnement, l'agriculture et les paysages

STRUCTURER UNE ORGANISATION URBAIN

• Action 1 : Valoriser l'enveloppe urbaine actuelle en privilégiant le développement urbain en intensification

- Avoir une gestion économe du foncier en orientant le développement de l'habitat sur les espaces situés en densification, ne nécessitant pas d'investissements de la collectivité et n'impactant pas les espaces agricoles ou naturels,
 - En ce sens, un potentiel d'environ 170 logements a été estimé en 2024.
- Privilégier le développement dans le cœur de ville afin de renforcer la centralité autour du noyau historique offrant la mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants.
- Se doter d'outils favorisant la densité au plus près des équipements et services à la population pour une offre urbaine de qualité.

• Action 2 : Maintenir l'équilibre urbain / rural

- Encadrer le développement du bâti hors des noyaux urbains en définissant une évolution conforme à la législation en vigueur,
- Accompagner une densité soutenable du tissu urbain afin de répondre aux objectifs du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine tout en accompagnant l'acceptation de la densité par les habitants (intimisation des parcelles, espaces collectifs...)

UN PROJET POUR DEMAIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



CONSTATS

- La diversification du parc de logements et des formes urbaines, notamment dans le bourg et dans les opérations d'aménagement récentes
- Un parc de logements encore très marqué par l'hégémonie de la maison individuelle et le statut de propriétaire

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Anticipation des orientations et objectifs du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine et du PLH du Muretain Agglo
- Accompagnement à la construction de logements répondants à toutes les étapes des trajectoires résidentielles
- Adéquation de la production de logements avec le cadre supracommunal

ACCOMPAGNER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL COMPLEXE

• Action 1 : Renouveler les formes urbaines pour les adapter à de plus larges profils

- Diversifier le parc de logements dans sa localisation, sa taille, sa forme, son type, sa temporalité ... afin de répondre à une pluralité de profils,
- Privilégier l'urbanisation sous forme de quartier afin d'accompagner la production de différentes typologies de logements : maisons individuelles, maisons de ville, logements intermédiaires, petits collectifs ...
- Favoriser la production de logements à destination de toutes les générations, notamment des séniors en cœur de bourg au plus près des équipements et services de proximité.

• Action 2 : Accroître l'offre en logements sociaux en zone urbaine

- Se doter d'outils réglementaires permettant d'enrichir l'offre sociale,
- Atteindre 15% de production de logements à caractère social afin de répondre aux objectifs du PLH du Muretain Agglo.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



UN PROJET POUR DEMAIN

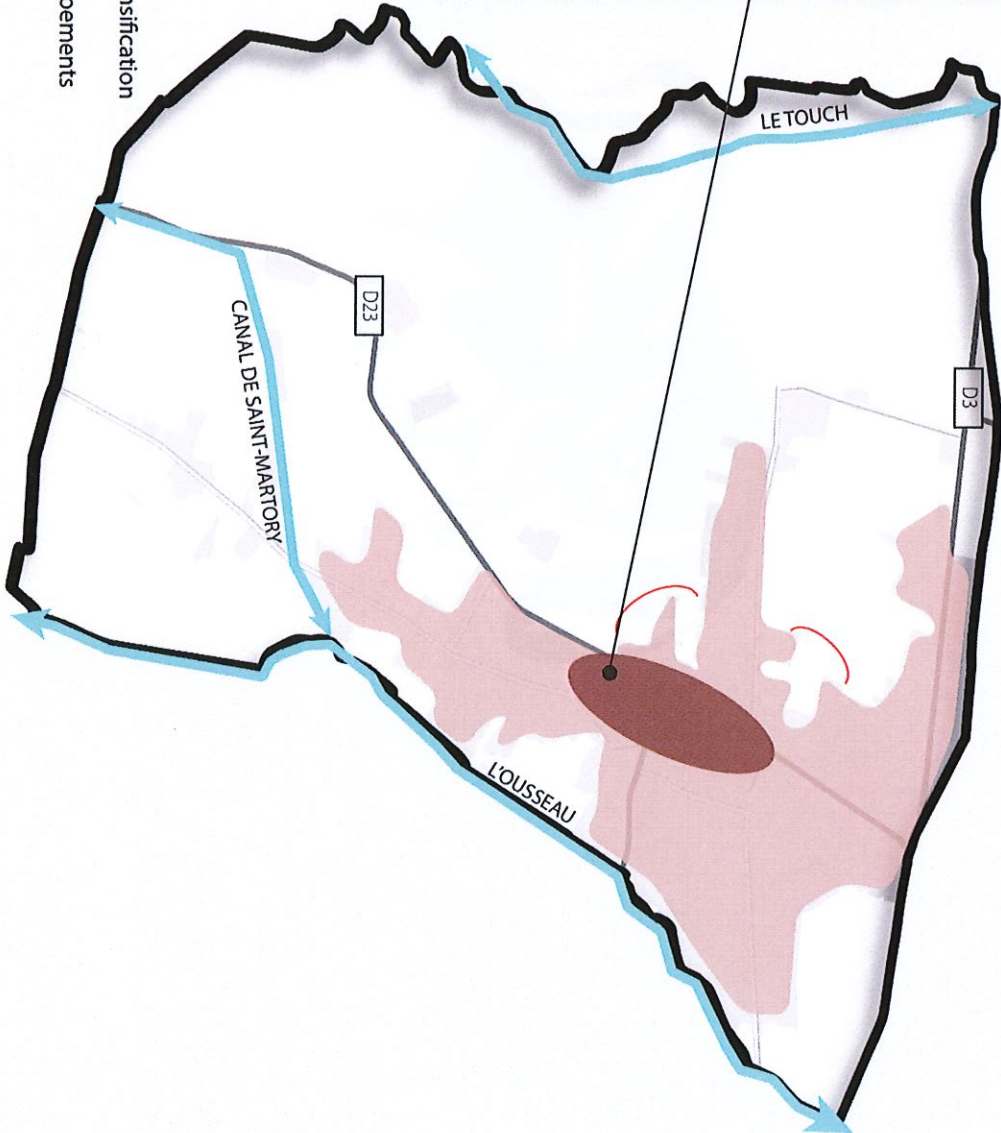
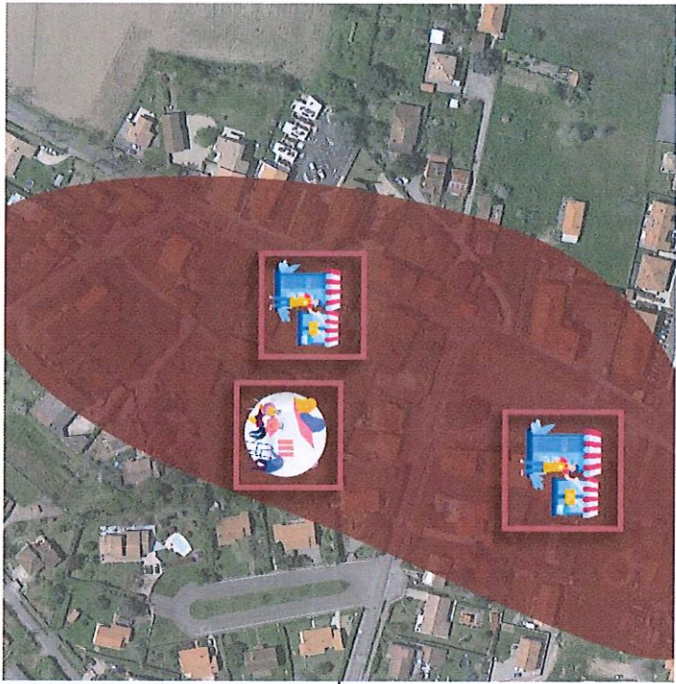
STRUCTURER UNE ORGANISATION URBAINE RAISONNÉE ACCOMPAGNER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL COMPLET

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024



ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

PAYSAGES/ARTIFEX



- **Éléments de contexte**
 - Réseau routier principal
 - Cours d'eau permanents
- **Structurer une organisation urbaine raisonnée**
 - Avoir une gestion économe de l'espace en favorisant la densification
 - Renforcer la centralité autour du noyau historique
 - Se doter d'outils favorisant la densité au plus près des équipements et services
- **Accompagner un parcours résidentiel complet**
 - Favoriser la production de logements à destination de toutes les générations, dont les seniors, à proximité des équipements/ services

REVISION DU PLU DE LABAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

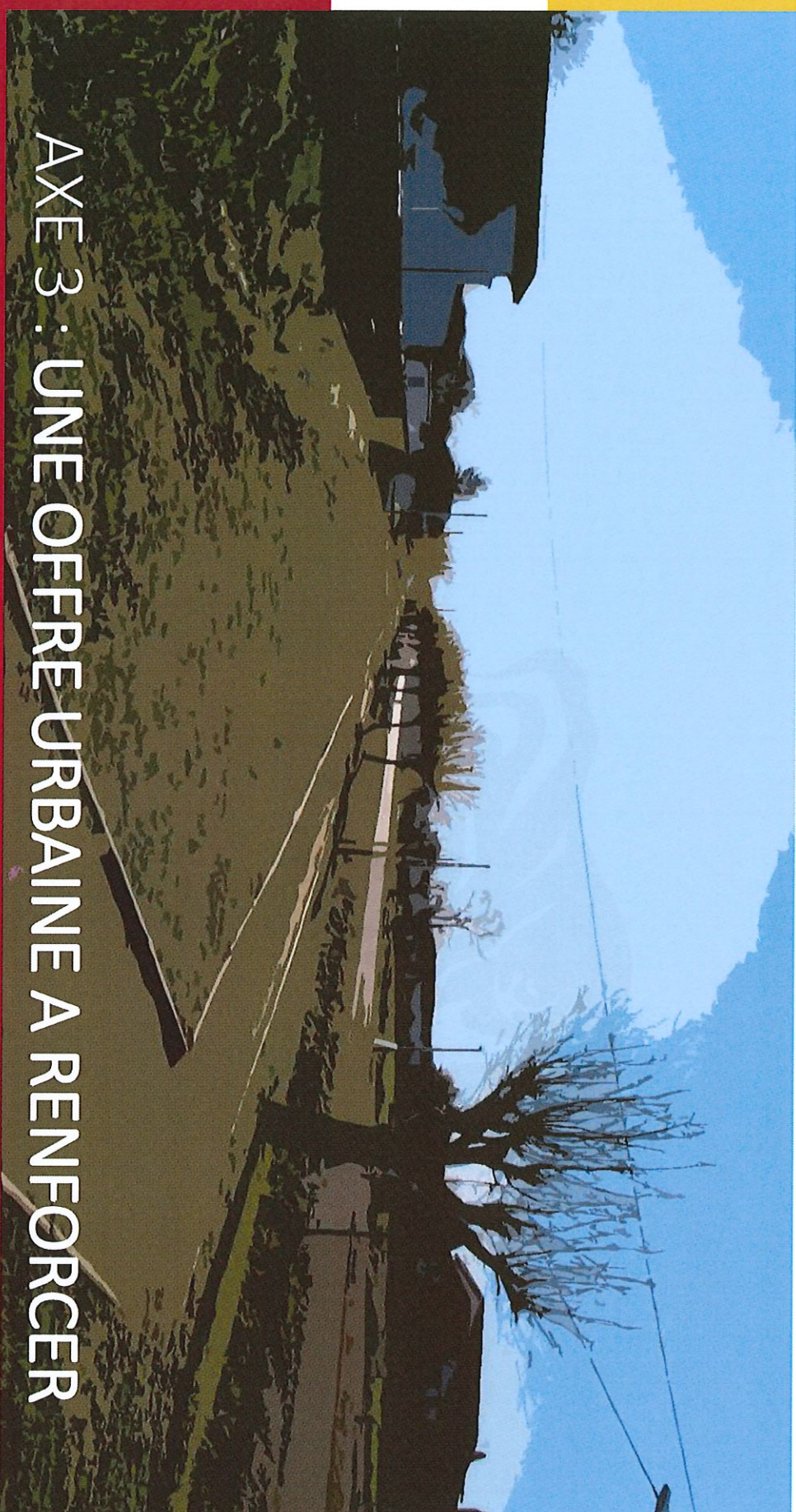
Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX



AXE 3 : UNE OFFRE URBAINE A RENFORCER

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONSTATS

- Positionnement au cœur de plusieurs bassins de vie offrant équipements et services de proximité à la population
- Un territoire propice au développement de l'énergie photovoltaïque
- Une dépendance énergétique estimée à 67%
- Une présence d'établissements pourvoyeurs d'emplois dans presque tous les secteurs d'activités
- Une dynamique notable et un secteur agricole qui tend à se diversifier de façon innovante
- Une dépendance des pôles plus importants en emplois et commerces et services entraînant une nécessaire mobilité des actifs

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Développement d'une production énergétique renouvelable à l'échelle locale
- Accompagnement de l'économie résidentielle et de l'emploi local
- Inscription dans la stratégie économique supracommunale
- Soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification

CONFORTER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ PROMOUVANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE


• Action 1 : Soutenir la centralité commerciale de proximité

- Maintenir et renforcer l'offre commerciale et de services en centre bourg,
- Assurer le maintien et la compétitivité des locaux commerciaux du centre en remobilisant les cellules commerciales vacantes,
- Accompagner la mixité fonctionnelle non nuisante au sein du tissu résidentiel.

• Action 2 : Développer l'économie locale pour booster l'emploi

- Maintenir la complémentarité des activités présentes sur le territoire en développant une stratégie d'accueil d'activités favorisant la synergie entre les entreprises,
- Faire de la zone d'activités des Margalides une vitrine d'entrée sur Labastidette intégrée à l'échelle et à la stratégie intercommunale avec une enveloppe foncière de 2,3 ha.

• Action 3 : Valoriser les ressources locales

- Accompagner la diversification des exploitations pour dynamiser l'économie agricole,
- Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

- Dépendance aux pôles alentours en termes d'équipements, de services et de commerces de gamme supérieures
- Une évolution démographique impliquant l'adaptation des équipements et service à la population.

PAYSAGES/ARTIFEX

ENJEUX

- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions de la population, notamment en lien avec l'enfance mais également le vieillissement
- Développement des équipements en réponse aux besoins des adultes et des jeunes

GARANTIR UNE OFFRE URBAINE COHÉRE DES HABITANTS

- **Action 1 : Adapter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir**

- Pérenniser l'offre urbaine de la commune pour répondre aux besoins d'une pluralité de profils (jeune, couples avec enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...) en adaptant les équipements, services et espaces publics,
- Affirmer les pôles d'équipements constitués et répondre aux attentes des habitants dans les nouveaux quartiers,
- Définir une stratégie d'équipement à long terme : équipement public lié au secteur routier etc.

- **Action 2 : Mettre en valeur les espaces publics garants du cadre de vie et favorables au lien social**

- Valoriser les espaces publics existants pour en faire des lieux de rencontres et d'animation,
- Créer des espaces publics au sein des secteurs de développement et porter une attention sur la qualité de leurs aménagements.

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



UN PROJET POUR DEMAIN

CONFORTER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ TOUT EN PRO DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & GARANTIR UNE OFFRE URB AVEC LES BESOINS DES HABITANTS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102636-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX

- **Éléments de contexte**
 - Réseau routier principal
 - Cours d'eau permanents
- **Soutenir la centralité commerciale**
 - Maintenir et renforcer l'offre commerciale et remobiliser les cellules commerciales vacantes
 - Accompagner la mixité fonctionnelle non nuisantes
- **Développer l'économie locale**
 - Synergies entre les entreprises
 - Faire de la zone des Margalides une vitrine
- **Valoriser les ressources locales**
 - Accompagner la diversification des exploitations
 - Soutenir le développement des énergies renouvelables
- **Adopter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir**
 - Pérenniser l'offre urbaine
 - Affirmer les pôles d'équipements et répondre aux attentes
- **Mettre en valeur les espaces publics garants du cadre de vie et favorables au lien social**
 - Valoriser les espaces publics existants
 - Créer des espaces publics au sein des secteurs de développement



UN PROJET POUR DEMAIN

CONSTATS

PAYSAGES/ARTIFEX

- Une forte dépendance à l'automobile
- Une relation forte avec le pôle toulousain
- Une dépendance des pôles plus importants en emplois et commerces et services entraînant une nécessaire mobilité des actifs
- Un trafic routier dans le cœur de bourg qui reste important qui peut engendrer des nuisances

ENJEUX

- réduction de la dépendance à l'automobile
- Sécurisation des déplacements en raison de la forte fréquentation routière exercée sur les axes principaux alimentant la commune.

FAVORISER LA MISE EN LIEN DES ESPACES MOBILITE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 16/09/2024

Recevoir le résultat ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE

Action 1 : Accompagner la mobilité du quotidien

- Répondre à la demande locale en offrant aux habitants des alternatives efficaces au tout automobile notamment par l'amélioration du réseau de transport en commun,
- Structurer un réseau de déplacements qualitatif pour tous entre le centre-bourg et les polarités structurantes du territoire : pôle sportif, pôle d'équipements scolaires, future zone d'activités...
- Faire de la D23 la colonne vertébrale de la commune en poursuivant sa connexion au réseau de voies douces reliant les quartiers et les pôles structurants.

Action 2 : Accompagner la mobilité de loisirs

- Conserver et valoriser tous les chemins ruraux,
- Favoriser l'émergence de nouveaux sentiers de randonnées en s'appuyant sur la trame paysagère ; les bords du Touch par exemple, connectés au réseau existant et plus largement aux communes voisines.

Action 3 : Apaiser les déplacements

- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages,
- Sécuriser les modes de liaisons entre le centre et les espaces périphériques afin d'améliorer l'accessibilité des usagers,
- Connecter Labastidette au reste du Muretain Agglo et plus largement à la métropole en développant les cheminements cyclables : Schema Directeur, Réseau Express Vélo.

FAVORISER LA MISE EN LIEN DES ESPACES FACILITER LA MOBILITE

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX

- Eléments de contexte**
 - Réseau routier principal
 - Réseau routier secondaire
 - Cours d'eau permanents
 - Réseau doux existant
 - Réseau doux à créer
- Accompagner la mobilité du quotidien**
 - Offrir des alternatives à l'automobile
 - Structurer un réseau de déplacements entre le centre-bourg et les pôles structurants
 - Faire de la D23 la colonne vertébrale de la commune
- Accompagner la mobilité des loisirs**
 - Conserver et valoriser les chemins ruraux
 - Favoriser l'émergence de nouveaux sentiers
- Apaiser les déplacements**
 - Organiser une offre de stationnement satisfaisante
 - Sécuriser les modes de liaisons
 - Connecter Labastidette au reste du Muretain



UN PROJET POUR DEMAIN

REVISION DU PLU DE LABAS

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX



SYNTHESE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLES

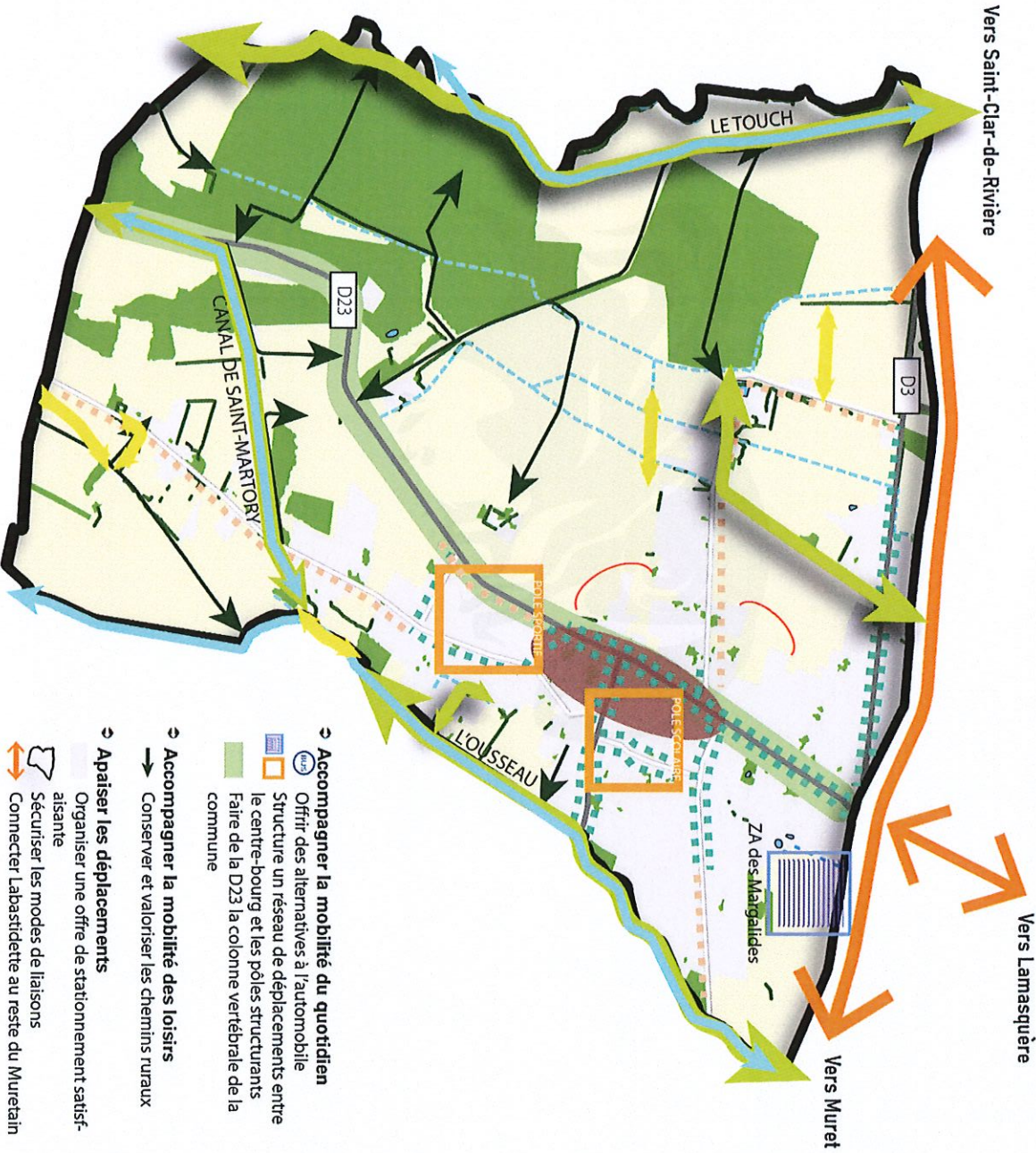
SYNTHESE DU PROJET COM

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le 16/09/2024
ID : 031-213102536-20240909-01_24-DE



PAYSAGES/ARTIFEX

- **Éléments de contexte**
 - Réseau routier principal
 - Réseau doux existant
 - Réseau doux à créer
- **Préserver l'ensemble des composantes de la TVB**
 - Bois/forêts/peupleraies
 - Haies
 - Ruisseaux intermittents
 - Cours d'eau permanents
 - Plans d'eau
 - Corridors à conserver
 - Corridors à renforcer
- **Conserver les fonctions agricoles**
 - Maintenir des espaces agricoles homogènes
 - Accompagner les mutations de l'activité agricole
 - Recentrer l'urbanisation sur le tissu urbain
 - Gérer l'interface avec l'enveloppe urbaine
- **Privilégier une intégration qualitative des nouvelles constructions**
 - Entrées de ville à mettre en valeur
 - Intégration paysagère des nouveaux quartiers
 - Intégration paysagère des projets agricoles
- **Préserver et développer le potentiel végétal**
 - Renaturer les espaces publics
 - Favoriser la nature en ville au sein des futurs secteurs de développement
- **Intégrer les enjeux de la TVB dans les projets**
 - Limiter l'artificialisation et la consommation d'espaces
 - Traiter la lisière des franges urbaines
- **Soutenir la centralité commerciale**
 - Accompagner la mixité fonctionnelle non nuisantes
- **Développer l'économie locale**
 - Faire de la zone des Mangles une vitrine
- **Valoriser les ressources locales**
 - Accompagner la diversification des exploitations
 - Soutenir le développement des énergies renouvelables
- **Adopter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir**
 - Affirmer les pôles d'équipements et répondre aux attentes
- **Mettre en valeur les espaces publics garants du cadre de vie et favorables au lien social**
 - Valoriser les espaces publics existants
 - Créer des espaces publics au sein des secteurs de développement
- **Structurer une organisation urbaine raisonnée**
 - Renforcer la centralité autour du noyau historique
 - Se doter d'outils favorisant la densité au plus près des équipements et services



- **Accompagner la mobilité du quotidien**
 - Offrir des alternatives à l'automobile
 - Structure un réseau de déplacements entre le centre-bourg et les pôles structurants
 - Faire de la D23 la colonne vertébrale de la commune
- **Accompagner la mobilité des loisirs**
 - Conserver et valoriser les chemins ruraux
- **Apaiser les déplacements**
 - Organiser une offre de stationnement satisfaisante
 - Sécuriser les modes de liaisons
 - Connecter Labastidette au reste du Muretain

UN PROJET POUR DEMAIN